



Enfant dans mon dos question

Par **samos95**, le **27/04/2015 à 16:48**

Bonjour, je viens vers vous afin d'avoir des éléments juridiques ou un recours. rnVoici ma situation, j'étais en couple avec ma concubine depuis 7 ans nous sommes pas mariés, ni pascés, nous avons acheter un appartement en commun. Après réflexion j'ai décidé de céder ma quote part pour une certaine somme. rnA Ace moment là elle était enceinte de 3 mois. Elle m'a précisé qu'elle souhaite avorté. Puis elle a pu mettre en place différentes stratégies pour que l'ambiance s'envenime et qu'il y ait plus de communication. rnActuellement elle est dans l'appartement, moi je suis trouvé un studio. rnMa question est la suivante : ai je un recours s'il s'avère qu'elle a fait semblant d'avorter elle qu'elle est bien enceinte. Ai je un recours pour l'attaquer en justice? rnPeut elle me demande une pension alimentaire alors qu'elle a fait semblant d'avorter. rnMerci de votre réponse. rnCordialement. rnSapor samuel

Par **aguesseau**, le **27/04/2015 à 17:00**

bjr,rnvous avez cédé votre part dans l'appartement, vous 'avez fait j'espère par acte notarié.rnvotre concubine avait le droit de changer d'avis et de garder cet enfant.rnsi vous ne vouliez pas d'enfant, il fallait prendre vos précautions.rnrrien ne vous oblige à reconnaître cet enfant puisque'après tout rien ne prouve que vous en êtes le père, ce n'est qu'une présomption.rnpour que vous payez une pension alimentaire, elle devra faire une procédure en recherche de paternité devant un tribunal.rncdt

Par **cocotte1003**, le **27/04/2015 à 17:57**

Bonjour, s'ils est prouvé que l'enfant est bien de vous, le juge lui attribuera une pension alimentaire pour son éducation et vous aurez un droit de visite. Vous ne pourrez pas y échapper, cordialement

Par **Lag0**, le **28/04/2015** à **08:56**

[citation]A Ace moment là elle était enceinte de 3 mois. Elle m'a précisé qu'elle souhaite avorté.[/citation]
Bonjour,
Et vous l'avez crue ?
En France, la limite pour une IVG est la fin de la 12ème semaine de grossesse. Donc si elle était déjà à 3 mois, la date était dépassée et l'IVG impossible !